



## **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019**

### **APPUI À LA PARENTALITÉ**

**“Parce que chaque enfant  
a droit à son enfance”**

# SOMMAIRE



PARCE QUE CHAQUE ENFANT A DROIT À SON ENFANCE

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019**

## ÉDITORIAL

### QUI NOUS SOMMES

Notre Union  
Nos Actions  
Notre Ambition  
Nos Valeurs  
Nos Implantations  
Notre Gouvernance

### PARCOURS ET ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS, DES JEUNES ET DES FAMILLES EN 2019

Protection de l'Enfance  
Prévention et aide à la parentalité  
Formation / Insertion  
Formation / Ressources / Publications

### NOS ENGAGEMENTS : QUALITÉ DE NOS ACTIONS ET PLAIDOYER

### ÉVÉNEMENTS

### NOS MOYENS MOBILISÉS



## ÉDITORIAL

En octobre 2019, nous fêtons nos 130 ans avec un an de retard mais, à 130 ans, nous ne sommes plus à une année près, et, surtout, nous prenons le temps d'analyser le chemin parcouru. L'année 2020 avec le confinement nous apprendra sûrement la vertu du temps qui passe. A cet anniversaire nous évoquons que, ces 10 dernières années, nous avons sans le savoir construit notre offre éducative sur le mode de la Permaculture. Pourquoi cette analogie entre notre vécu institutionnel et cette manière de cultiver nous conduisant à une sorte de "perma-éducation"? Ce système de culture résilient et durable, se caractérise par des cultures diversifiées, adaptées aux conditions locales, valorisant la biodiversité environnante et insistant sur les dimensions philosophique et éthique de la démarche. Il se met en place en plusieurs étapes qui nous permettent une relecture singulière de l'évolution de notre association depuis 10 ans.

La première étape consiste à s'arrêter et observer, à agir en créant un environnement favorable. Pour notre association, elle s'est traduite par l'observation du temps passé aboutissant à la construction de notre projet associatif et de notre Charte d'accompagnement dite "des 6A" : Accueil familial, Attachement, Accompagnement psychoéducatif, Accès aux soins, Apprentissage de l'autonomie et enfin Appui à la parentalité.

Lors de la seconde étape, il s'agit de développer des îlots en forme de butte à forte performance et durable. Des combinaisons originales de plantes sont alors réalisées pour permettre la coopération plutôt que la compétition. Ce temps a été celui de la création de notre Union et de la visite de tous les projets d'établissements, anciens et nouveaux, en profondeur. Nous avons alors entrepris d'associer :

- Lutte contre l'exclusion, réinsertion et protection de l'enfance
- Compétence d'État et compétence de Conseils départementaux
- Intérêt des pouvoirs publics et intérêts associatifs

La troisième étape nécessite de laisser la terre reposer pour créer une diversité de formes de vie. De même, nous avons laissé le temps de se développer sur chacun des territoires, les vertus de nos "6A", portées par des équipes engagées autour de l'intérêt supérieur de l'enfant. Cette année, nous arrivons au terme du travail sur "les îlots", nous avons collectivement travaillé l'Appui à la parentalité, le 6ème A de la Charte de l'Union pour l'Enfance.

Enfin la quatrième étape se traduit par la multiplication des confections d'îlots qui, à mesure que le temps passe, vont s'aplanir et développer un écosystème vertueux. En 2019, nous sommes parvenus après 10 ans à cette étape qui nous engage sur un avenir construit à partir de cette expérience. Un plan sur 7 ans s'est dessiné afin d'utiliser les fruits de notre travail.

Pour cette année 2019, au travers du rapport d'activité qui suit, l'Union pour l'Enfance a mesuré l'évolution de ses pratiques en matière d'Appui à la parentalité en commençant par regarder sa situation en 2010 :

- 8 ans après la loi du 2 janvier 2002 qui a bousculé nos institutions
- 3 ans après la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance
- 6 ans avant la deuxième loi du 14 mars 2016

Il y a 10 ans, comme toutes les institutions un peu anciennes, l'Union pour l'Enfance, alors connue sous le nom d'UFSE, aurait pu glisser vers un repli sur soi, considérant que ce qui avait toujours marché devait continuer. L'UFSE, dont la spécificité reconnue était l'accueil de l'enfant maltraité, s'était d'abord inscrite en opposition à la loi de 2007, notamment en raison de la place qu'elle donnait aux parents. L'institution défendait l'idée que dans la maltraitance, le lien parent-enfant est pathologique, ainsi tant que cette pathologie n'est pas identifiée et soignée, on ne peut remettre le parent en contact avec l'enfant sans être complice de cette maltraitance.

Quand en 2011, l'UFSE est devenue Union pour l'Enfance, l'histoire des autres associations constituant cette Union a favorisé l'ajustement des pratiques aux besoins des enfants et de leurs parents. La démarche de consensus qui a suivi la Loi de 2016 nous a également aidé, comme toutes les institutions et les services gardiens, à faire évoluer les pratiques. Progressivement nous avons entrepris de nous appuyer sur les notions de capacités et de compétences parentales temporairement ou durablement incomplètes afin de trouver une place adéquate pour les parents. Nos interventions ont pour objectif de faire droit à l'intérêt supérieur de l'enfant, non seulement dans le respect du droit des parents, mais aussi en les aidant quand cela est possible à évoluer d'une revendication de droit à la conscience d'un devoir lié à l'exercice de l'autorité parentale. C'est autour de cet enjeu que les équipes des établissements et les associations de l'Union pour l'Enfance vous livrent dans ce rapport les conclusions du travail réalisé en 2019.



**Martial de Braquilanges**  
Président de l'Union pour l'Enfance (UFSE)



**Thierry Rombout**  
Directeur général de l'Union pour l'Enfance (UFSE)



## QUI NOUS SOMMES

### NOTRE UNION

L'union pour l'Enfance, née en 2010, est composée de 4 associations :

- **L'Union Française pour le Sauvetage de l'Enfance**, association reconnue d'utilité publique, fondée en 1888, qui a fêté ses 130 ans en 2018.
- **Le Comité Français de Secours aux Enfants**, association reconnue d'utilité publique fondée en 1921.

- **Les Enfants du Compas**, association régie par la loi du 1er juillet 1901 fondée en 2007.
- **Agapè Anjou**, association régie par la loi du 1er juillet 1901 fondée en 2016.

**Ces associations se sont unies autour d'une ambition commune : soutenir ensemble les enfants et les familles à toutes les étapes de leur vie et dans toutes les dimensions de leur personne.**

### NOS ACTIONS

**L'Union pour l'Enfance intervient auprès de jeunes en difficulté, principalement au titre de la protection de l'enfance.** Elle accompagne également des jeunes vers l'insertion et des femmes en situation de précarité ou de détresse avec leurs enfants.

En s'appuyant sur ses expériences de terrain, l'association prend part à des actions de formation, de plaidoyer et de recherche afin d'améliorer les conditions d'accompagnement des enfants, des jeunes et des familles.

**Ses 4 activités principales sont ainsi les suivantes :**

#### 1 - Protection de l'enfance

Protection, accueil, soin et éducation des enfants et jeunes de 0 à 21 ans en situation de placement

#### 2 - Prévention et aide à la parentalité

Accompagnement des parents en difficulté dans l'accès au logement, à l'emploi, à la santé, aux loisirs et dans la relation parents/enfants

#### 3 - Insertion/formation

Insertion des jeunes en difficulté grâce à l'apprentissage par l'expérience et en situation d'emploi

**Formation des professionnels du secteur social et des publics en insertion sur la base de principes psychoéducatifs importés du Québec**

#### 4 - Centre de formation / ressources / publications

### NOTRE AMBITION

1

Toujours partir des besoins de l'enfant

2

Associer l'enfant à son projet en le rendant acteur

3

S'appuyer sur les ressources de l'enfant, de la famille et de l'environnement dans la détermination de son projet

4

Répondre au besoin de formation spécifique des professionnels pour faire face aux situations complexes

5

Renforcer ces formations par un accompagnement à la pratique et une relecture de pratiques

6A

NOS VALEURS

L'Union pour l'Enfance s'est dotée d'une **Charte dite "Charte des 6A"** énonçant les principes fondamentaux de l'accompagnement proposé au sein de ses établissements. Cette Charte est constitutive d'une culture commune et oriente l'ensemble des décisions.

**ACCUEIL FAMILIAL**

L'enfant, doit grandir dans une famille (ou un climat de parentalité) qui lui apporte repères, équilibre, compréhension et lui permet de s'épanouir

**ATTACHEMENT**

L'enfant a besoin d'aimer et d'être aimé pour grandir harmonieusement. Tout accueil doit ainsi lui permettre de partager un lien fort avec ceux qui l'accompagnent, qu'il soit bref ou durable

**ACCOMPAGNEMENT PSYCHOÉDUCATIF**

Cette approche importée du Québec conjugue psychologie et sciences de l'éducation. Elle nous permet de répondre au mieux aux besoins de l'enfant

**ACCÈS AUX SOINS**

Les enfants accueillis dans nos établissements ont besoin de soins spécifiques, adaptés à leurs problématiques. L'accès aux soins est déterminant pour l'ensemble de leur accompagnement

**APPRENTISSAGE À L'AUTONOMIE**

L'acte éducatif nécessite d'envisager avec les enfants leur avenir, social comme professionnel. Il doit les préparer à être acteurs de la société de demain, en leur offrant la possibilité d'apprendre un métier et de devenir autonome

**APPUI À LA PARENTALITÉ**

L'accompagnement s'appuie sur les compétences et capacités des parents, tout en veillant à la protection de l'enfant et au respect de son intérêt supérieur

NOS IMPLANTATIONS

**ILE DE FRANCE**

- Siège social et centre de formation - (75)
- Service d'accueil familial Ile de France - (75)
- Maison d'accueil mères/enfants Pauline Kergomard - (94)

**NORMANDIE**

- Service d'accueil familial Normandie - (61)
- Lieu de vie des Enfants du Compas - (61)

**NOUVELLE AQUITAINE**

- Service d'accueil familial Deux-Sèvres - (79)
- Maison d'enfants à caractère social - (79)
- Placement éducatif à domicile - (79)
- Pôle Hébergement (APMN et DÉFIS) (79)
- Accueil de jour Agapè Formation (79)
- Lieu de vie et d'accueil La Chacunière (86)

**PAYS DE LA LOIRE**

- Agapè Anjou : restaurant et école de production - (49)

**INTERNATIONAL**

L'Union pour l'Enfance est présente à l'étranger à travers la démarche Agapè et ses centres de formation répartis sur deux pays : **Niger, Togo**



## NOTRE GOUVERNANCE

### L'Union pour l'Enfance rassemble 4 associations

Chacune conserve son identité juridique ; le lien entre elles prend ainsi la forme d'une adhésion à l'UFSE qui pilote le projet commun. Cette coopération d'associations a donc pris le nom d'Union pour l'Enfance, qui est également le nom d'usage de l'UFSE. Progressivement ces 4 associations se sont organisées en 3 pôles.

#### L'Union pour l'Enfance (UFSE) Pôle protection de l'enfance et protection sociale

Elle gère les établissements et dispositifs habilités pour accueillir des enfants et jeunes dans le cadre de la protection de l'enfance ainsi que les établissements sociaux accueillant des mères en difficulté ou en situation de détresse avec leurs enfants. Tous les établissements de ce pôle relèvent de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et sont donc soumis à une réglementation spécifique.

L'Institut de Psychoéducation, destiné à former les professionnels de la protection de l'enfance fait également partie de ce pôle.

### Le Comité Français de Secours aux Enfants (CFSE)

#### Pôle Formation - Insertion - Innovation

Le CFSE est chargé de toutes les activités de formation et d'insertion destinées aux jeunes en difficulté, notamment les dispositifs utilisant la pédagogie Agapè fondée sur le principe d'"apprendre en faisant". Le CFSE porte également les projets innovants de l'Union pour l'Enfance et est donc son outil de développement. Les établissements gérés par le CFSE interviennent ainsi majoritairement dans un cadre distinct de celui des établissements sociaux et médico sociaux de la loi du 2 janvier 2002.

### Agapè Anjou et les Enfants du Compas Pôle des associations affiliées

Ce pôle regroupe les associations qui souhaitent rejoindre l'Union pour l'Enfance tout en conservant leur identité juridique. Elles sont liées à l'Union pour l'enfance (UFSE) par une convention.



## Conseil d'administration UFSE

### BUREAU

**Martial de BRAQUILANGES**

*Président*

**Bertrand DONCIEUX**

*Vice-Président*

**Michèle CREOFF**

*Vice-Présidente*

**Bernard TOURNIER**

*Trésorier*

**Maître Jean-Pierre LEDUC**

*Secrétaire*

### ADMINISTRATEURS

**Hervé ALLEGRE**

**Jean-Pierre BERCOT**

**Jérôme COSSE**

**Hervé JOSSE**

**Magali LAFOURCADE**

**Marc MAUPAS-LOUDINOT**

**Pascale MEHU**

**David SZTABHOLZ**

**Dr Annick SIMON,**

*Présidente d'honneur*

### CFSE



**Président :** Thierry Rombout

**Vice Présidente :** Magali Lafourcade

**Trésorier :** Jérôme Cosse

**Trésorier adjoint :** David Sztabholz

**Secrétaire :** Hervé Josse

### EDC



**Président :** Thierry Rombout

**Trésorier :** Stéphane Aubry

### AGAPÈ ANJOU



**Président :** Thierry Rombout

**Vice Président :** Pierre Collignon

**Trésorier :** Jérôme Cosse

**Secrétaire :** Hervé Josse

**Secrétaire adjoint :** Jean Marc Duranson



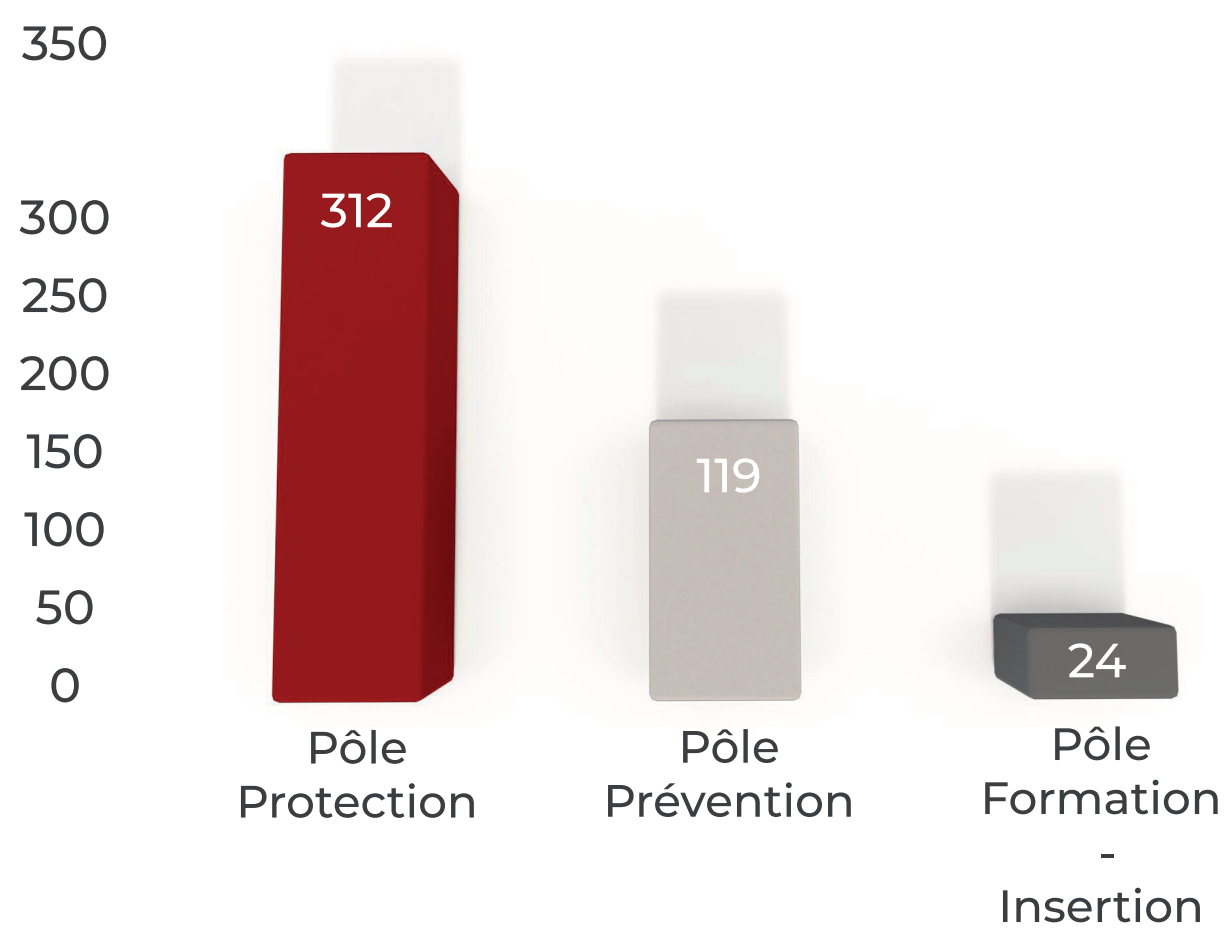
# PARCOURS ET ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS, DES JEUNES ET DES FAMILLES EN 2019

## 455 Personnes accompagnées

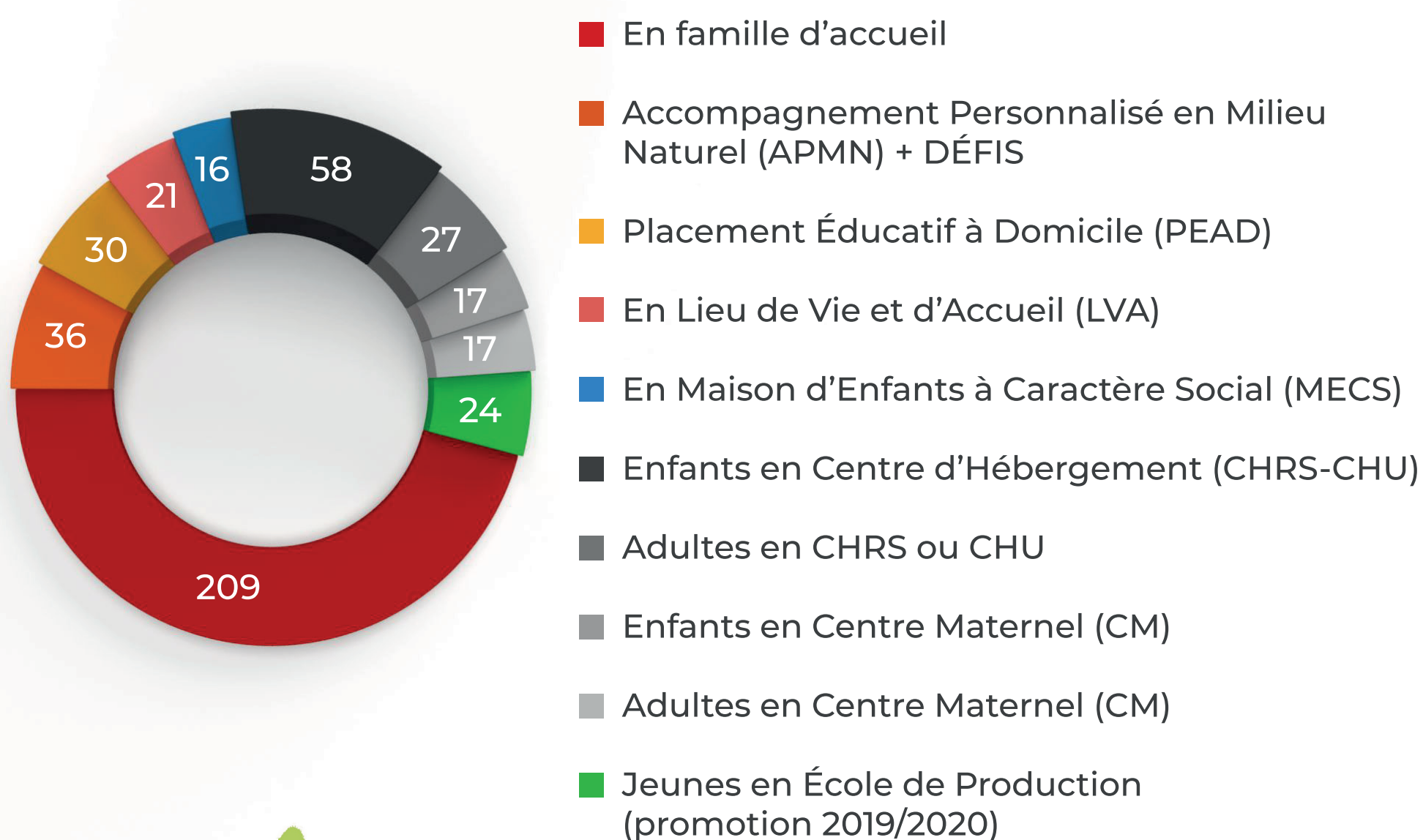


Les enfants accompagnés en 2019 proviennent de 20 départements différents.

## Répartition des personnes accompagnées par secteur



## Répartition des personnes accompagnées par dispositif



## PROTECTION DE L'ENFANCE

### Services d'Accueil Familial (SAF)

**206 places en familles d'accueil dans 3 établissements, en Normandie, en Ile de France et dans les Deux-Sèvres**

■ Accueille des jeunes orientés par l'Aide Sociale à l'Enfance car blessés par un dysfonctionnement familial pour :

- Une protection
- Une forme de réparation dans un autre cadre familial

■ Mise sur une fonction parentale réparatrice : la famille biologique reste associée à cette démarche dans des conditions définies par le service gardien (Conseil départemental), en accord avec le service et dans la mesure où le maintien des liens ne nuit pas à l'enfant.

Les **Services d'Accueil Familial** se voient confier des enfants et des jeunes jusqu'à 21 ans et plus par une décision judiciaire au titre des articles 375 et suivants du Code Civil ; par l'intermédiaire de services d'Aide Sociale à l'Enfance ou par une mesure administrative au titre des articles L.221 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles. Les jeunes majeurs peuvent être pris en charge dans le cadre d'un Contrat Jeune Majeur avec l'Aide Sociale à l'Enfance.

Les enfants accueillis ont été victimes de carences graves ou de maltraitance dans leur famille. Pour eux, une mesure de protection ET de séparation est nécessaire.

Ils sont pris en charge par des familles d'accueil qui travaillent en étroite collaboration avec une équipe pluridisciplinaire (travailleur social, chef de service éducatif, psychologue clinicien).

### PAROLE D'ANCIEN JEUNE

*Ma famille d'accueil m'a apporté la signification du mot Famille. J'ai été accueillie par une famille bienveillante, ils m'ont soutenue dans toutes les épreuves de la vie. Je leur serai à jamais reconnaissante de m'avoir fait une place parmi eux.*

Le service a été pour moi un point de repère. Il m'a aidé à m'en sortir, ils m'ont offert une chance de faire quelque chose de ma vie, m'ont permis de me construire. Grâce au service et à ma famille d'accueil, j'ai la chance d'être une femme et une mère épanouie.

**Témoignage de Sandrine, 33 ans, accompagnée pendant plusieurs années par le SAF Normandie**



*Une sortie entre frères et sœurs, encadrée par deux éducatrices sous le soleil Normand.*

### Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS)

**10 places d'accueil permanent et 2 places d'appoint dans les Deux-Sèvres**

■ Accueille des jeunes enfants et des fratries, orientés par l'Aide Sociale à l'Enfance dans le cadre de placements administratifs ou judiciaires selon différents modes de prise en charge :

- **Accueil « classique »** : accueil permanent sur la maison d'accueil, avec ou non quelques droits de visite et d'hébergement.
- **Accompagnement au retour** : lorsque la situation le permet, accompagnement à un retour progressif en famille avec une augmentation sensible des droits d'hébergement et une expérimentation de retour au domicile familial.



Les **Maisons d'enfants à caractère social** (ou Maisons d'Accueil et d'Éducation) sont des établissements sociaux ou médico-sociaux spécialisés dans l'accueil temporaire de mineurs, dont les fonctions principales sont l'éducation et la socialisation d'enfants et d'adolescents en difficulté sociales et familiales.





## Accompagnement personnalisé en milieu naturel (APMN)

### 14 places d'accueil dans les Deux-Sèvres

- Permet de faciliter l'accès à l'autonomie des grands mineurs ou jeunes majeurs au vu de la fin de leur prise en charge administrative par l'Aide Sociale à l'Enfance intervenant au plus tard à 21 ans.
- Prépare les jeunes, accueillis dans une famille d'accueil ou une MECS ou tout autre dispositif, à intégrer de manière alternative et progressive une vie autonome dans des appartements extérieurs en colocation ou seuls (accompagnement au budget, suivi scolaire ou professionnel, accompagnement autour de la santé et du soin, accompagnement dans les démarches administratives, accès à un logement autonome, accompagnement autour de la gestion du logement, des repas, des courses, accompagnement aux devoirs, ... le tout en lien avec la famille du jeune).



## Placement Éducatif à Domicile (PEAD)

### 16 places dans les Deux-Sèvres

- Mobilise les compétences parentales afin de construire un projet garantissant de meilleures conditions de vie pour l'enfant et s'appuie sur les 3 axes de la parentalité :
  - **L'exercice :**  
Pour restaurer les droits et les devoirs des parents en s'appuyant sur la décision judiciaire.
  - **La pratique :**  
Pour apprendre à prendre en charge l'enfant au quotidien (soins, santé, scolarité etc.)
  - **L'expérience :**  
Pour changer la représentation que les parents ont de la fonction parentale

## Le Placement Éducatif à Domicile

est une mesure pour laquelle les enfants restent hébergés chez leurs parents. Un accompagnement est mis en place pour soutenir leurs compétences parentales et construire un projet garantissant de meilleures conditions de vie pour l'enfant.



## Lieux de Vie et d'Accueil (LVA)

### 10 Places d'accueil permanent en Normandie et 8 places d'accueil permanent dans la Vienne

#### LVA les Enfants du Compas

- Propose un accueil d'enfants de 8 à 18 ans orientés par l'Aide Sociale à l'Enfance dans le cadre de placements administratifs ou judiciaires résultant d'une défaillance parentale.
  - En cas de défaillance ponctuelle, le LVA travaille au retour de l'enfant à son domicile
  - En cas de défaillance durable, le LVA sécurise le jeune et la famille
- Accompagne l'enfant au quotidien et dans tous les aspects de sa vie : autonomie psychique, fonctionnelle, scolarité, soins, loisirs, etc.



Les jeunes des Enfants du Compas en vacances



## LVA la Chacunière

- Propose une alternative à l'accueil traditionnel des mineurs de 13 à 18 ans confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance présentant une situation complexe et ayant mis en échec les autres dispositifs.
  - Accueil des jeunes en binômes dans 4 unités de vie de type appartement de centre-ville (se rapprochant d'un modèle de colocation ou de vie familiale)
  - Complété par une maison d'apprentissage à la campagne
- La maison d'apprentissage s'organise autour de quatre pôles d'activités :
  - **Pôle manuel :**  
restauration et aménagement du corps de ferme et de ses dépendances, restauration de meubles, activités de création, etc.
  - **Pôle sportif :**  
salle de sport (muscultation, relaxation, boxe), vélo, ping-pong, danse, etc.
  - **Pôle activités rurales :**  
jardin potager, poulailler, animaux domestiques, etc.
  - **Pôle d'instruction :**  
travail scolaire, projet professionnel, lecture, musique, etc.



Barbecue à la Chacunière

DE L'ADMISSION À LA SORTIE  
(parcours des enfants et jeunes de l'Union pour l'Enfance en 2019)Motifs de placement des  
jeunes accompagnés en 2019

Défauts de soin et négligences	<b>65,38%</b>
Fragilité psychologique ou psychiatrique d'un parent	<b>34%</b>
Violences psychologiques	<b>19%</b>
Addiction d'un parent	<b>16,3%</b>
Violences conjugales	<b>16%</b>
Violences physiques (coups et blessures) sur l'enfant	<b>15%</b>
Climat familial incestuel	<b>11%</b>
Abandon	<b>10%</b>
Violences sexuelles avérées ou soupçonnées	<b>6,8%</b>
Mineurs non accompagnés	<b>1,3%</b>

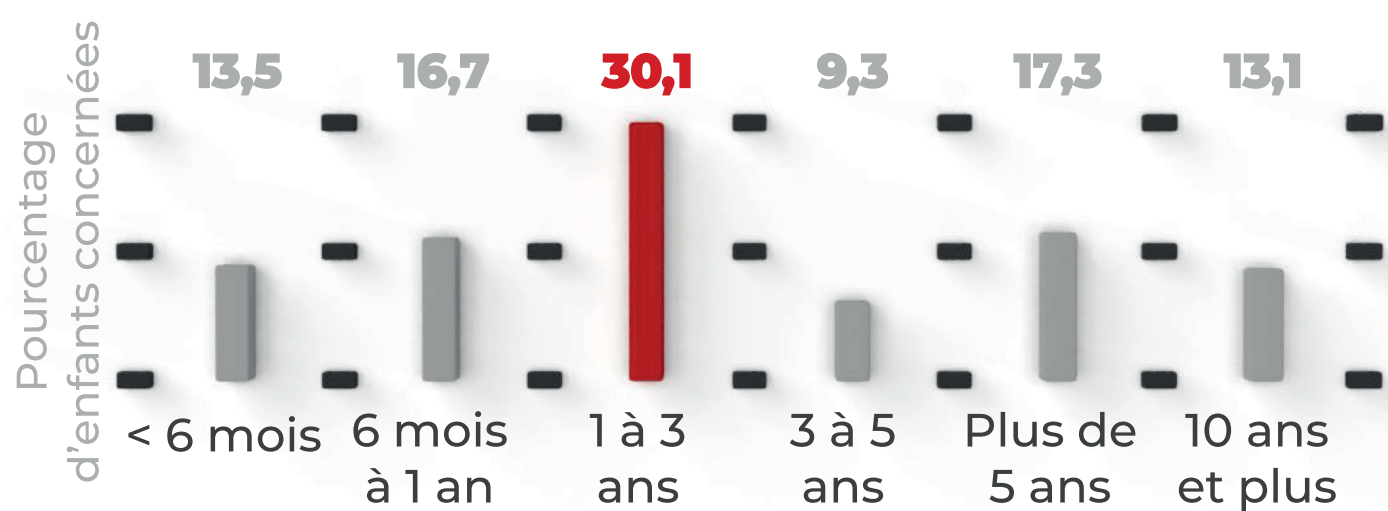
*Certains jeunes cumulent plusieurs motifs*

Nous notons depuis plusieurs années une hausse des placements pour fragilité psychologique ou psychiatrique d'un parent. Cette tendance se confirme en 2019. Les motifs liés aux violences sexuelles avérées ou soupçonnées sont minoritaires à l'échelle de l'association mais sont parfois importants au sein d'un établissement pouvant entraîner des difficultés dans le groupe de jeunes.

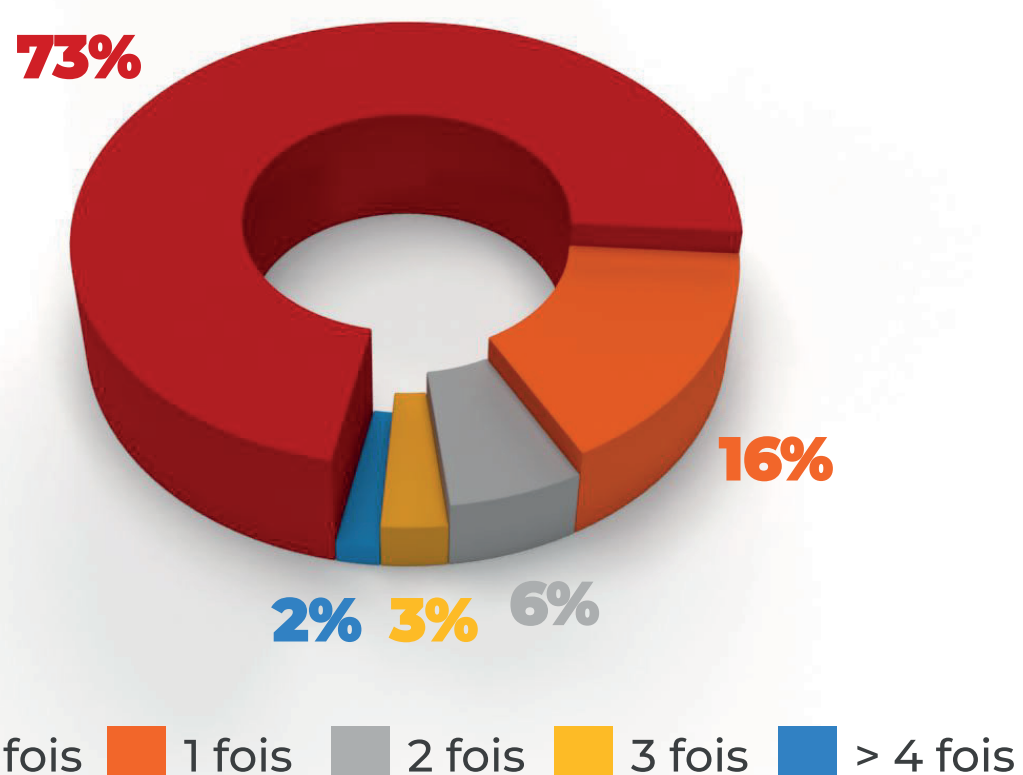


**Stabilité du placement**

**Ancienneté de l'accueil**



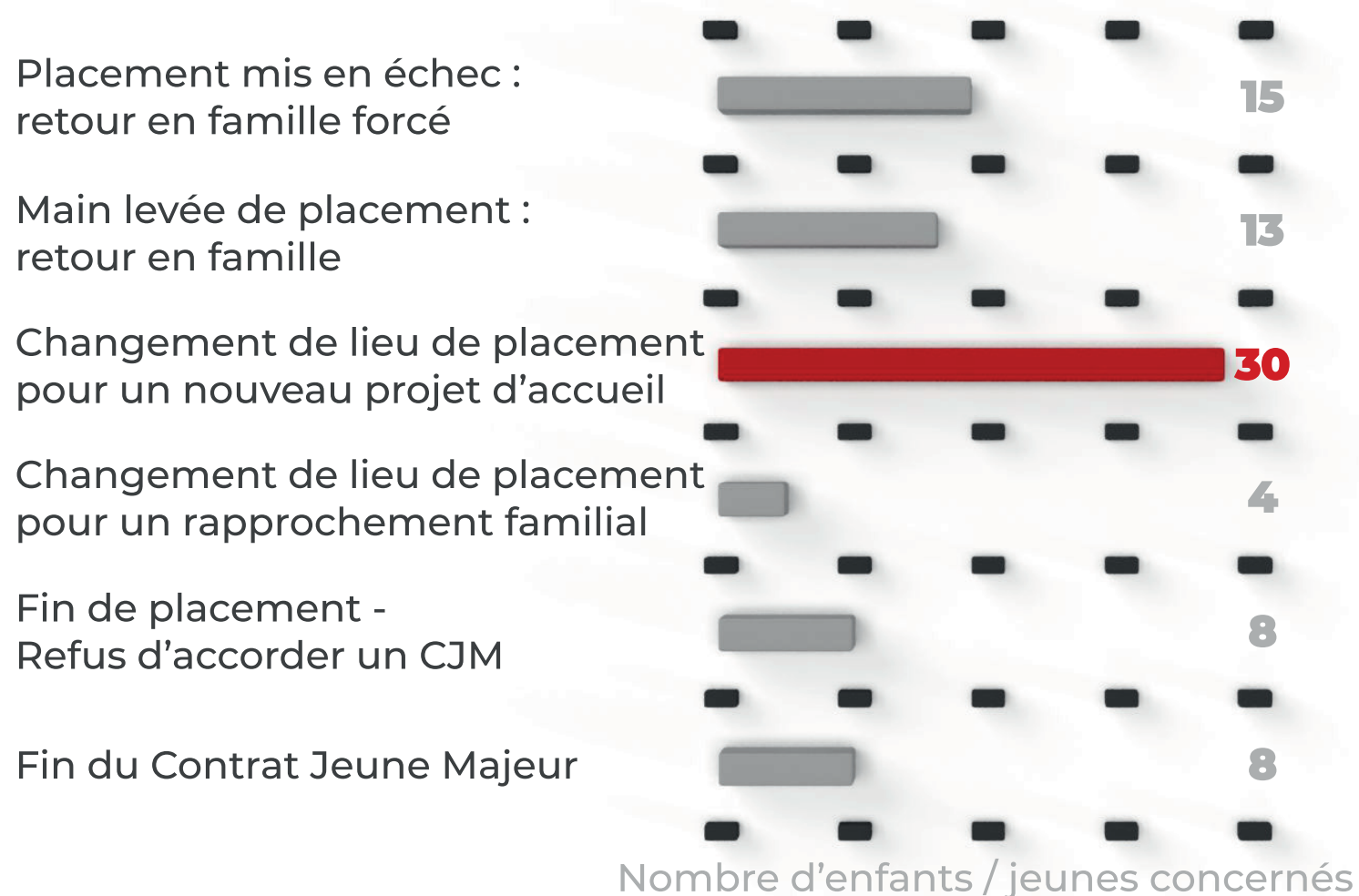
**Changement de service / famille d'accueil depuis l'arrivée à l'Union pour l'Enfance**



Nous notons une stabilité importante des accueils, qui est un indicateur précieux de la qualité de l'accompagnement. Cependant des réorientations sont parfois nécessaires lorsque le mode d'accueil ne répond plus aux besoins du jeune. Nous notons par exemple des ruptures en familles d'accueil dues à des problématiques importantes des jeunes autour du soin. Les difficultés à allier dispositif de soins avec nos dispositifs de protection de l'enfance entraînent parfois des réorientations.

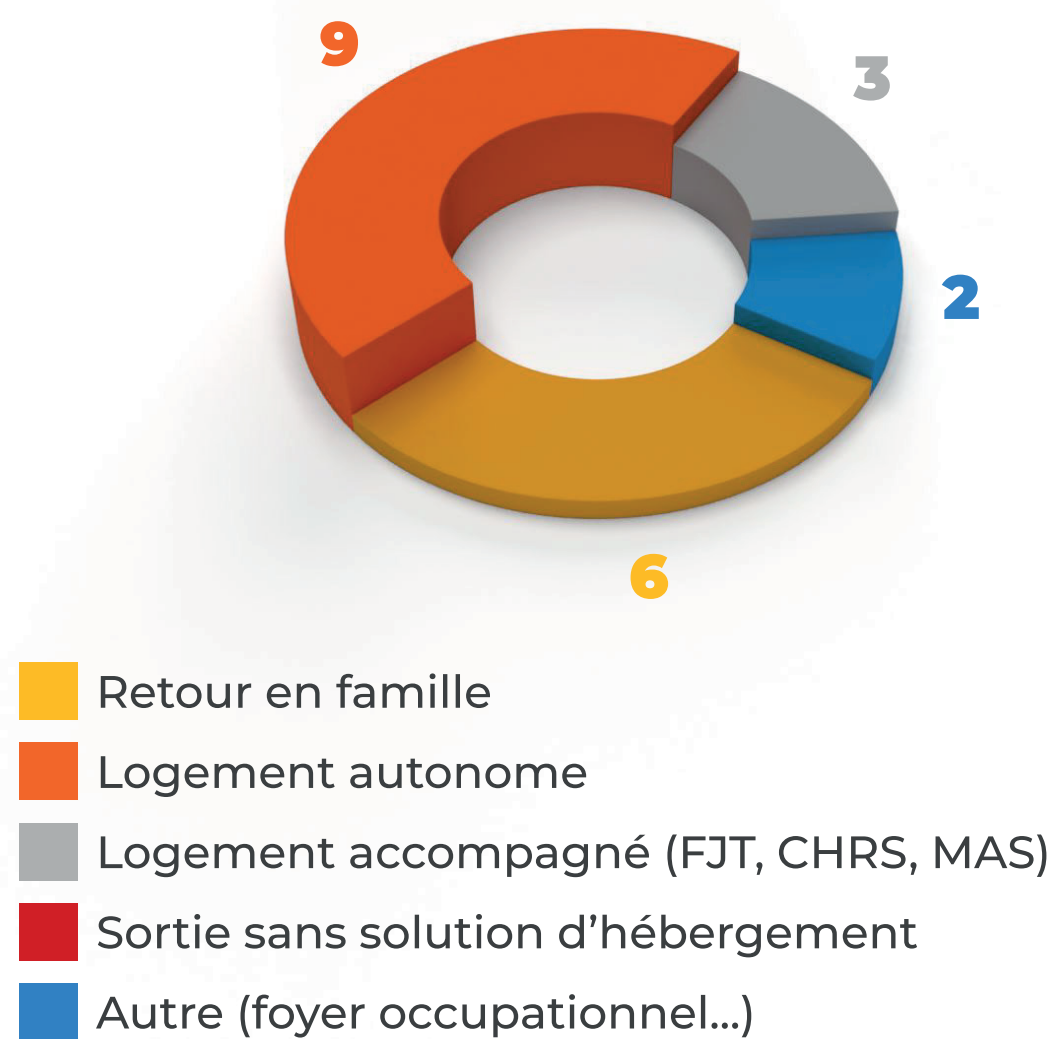
**Motifs de départ des jeunes en 2019**

**Motifs de sortie**

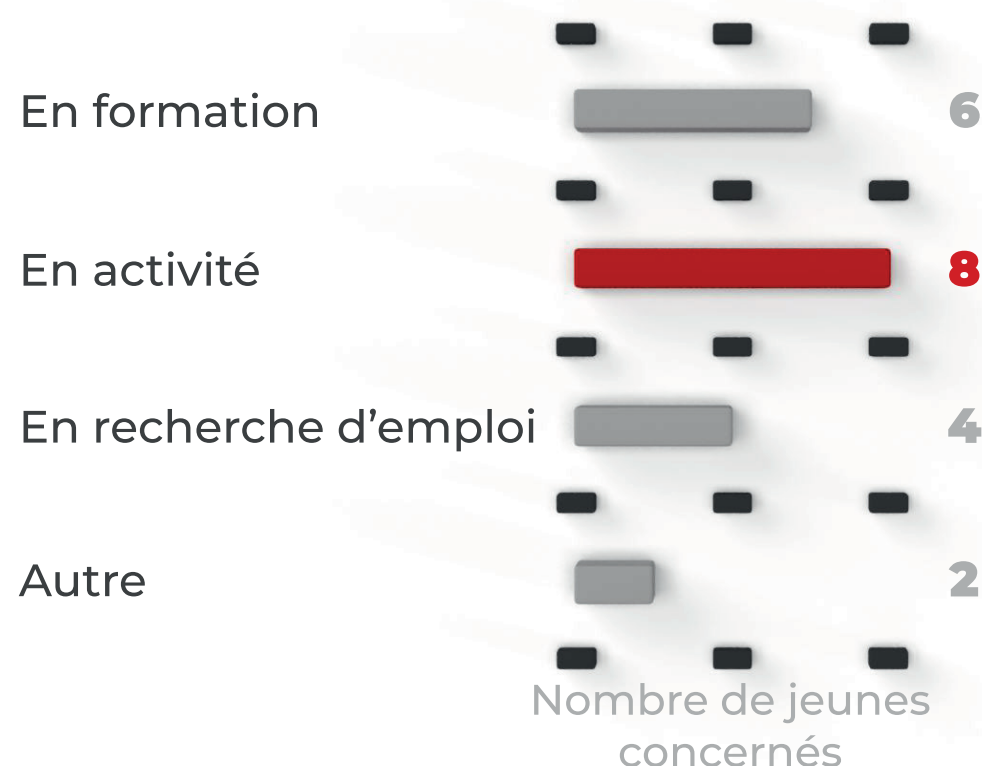


**Situation des jeunes majeurs sortis en 2019**

**Situation de logement**



**Études et emploi**



Aucun jeune n'est sorti sans solution d'hébergement, cependant nous notons 6 retours en famille qui peuvent s'expliquer pour les jeunes soit par l'absence d'autre alternative, soit par un besoin de vérifier par eux-mêmes leur place au sein de leur famille. Le nombre de jeunes sortis en étant en emploi ou en formation est largement majoritaire, avec presque la moitié des jeunes en activité.



**20**  
JEUNES MAJEURS SORTIS  
en 2019

## PRÉVENTION ET AIDE À LA PARENTALITÉ

### Espaces de Rencontres Parents / Enfants

#### 3 espaces aménagés :

2 en Ile de France (Paris et Cachan),  
1 en Normandie

- Accueillent des rencontre parents / enfants sur demande des magistrats. Les enjeux sont nombreux : soutenir l'enfant et le parent dans la relation qu'ils tissent, protéger l'enfant des dysfonctionnements parentaux mais aussi donner des clés de compréhension aux parents pour qu'ils puissent modifier leur façon d'intervenir auprès de leurs enfants.



### Maison d'Accueil Mères / Enfants

#### 1 établissement en Ile de France multi-dispositifs :

- 43 places en Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
- 24 places en Centre d'hébergement d'urgence
- 12 Familles en Centre maternel

- Propose un hébergement in situ dans des studios

- Assure un accompagnement éducatif individuel des mères, complété d'un accompagnement collectif à travers de nombreux ateliers autour de l'emploi, de la vie sociale, de la santé et des soins, du logement, de la parentalité, etc.



- Si, dans certains cas, le maintien du lien sera un objectif, dans d'autres situations, le travail avec la famille permettra de préparer le retour de l'enfant à son domicile après un placement, et ce, toujours dans l'intérêt premier de l'enfant.



Les enfants de la Maison Pauline Kergormard

Un **centre d'hébergement et de réinsertion sociale** ou un **centre d'hébergement d'urgence** accueille, héberge et accompagne respectivement des mères isolées avec leurs enfants ou des couples avec leurs enfants afin de leur permettre de retrouver une stabilité et une autonomie nécessaires pour accéder dans les meilleures conditions à un logement pérenne.

En **centre maternel**, l'objectif de la prise en charge est double : la recherche d'une stabilité et d'une autonomie ainsi que l'accompagnement au rôle parental.

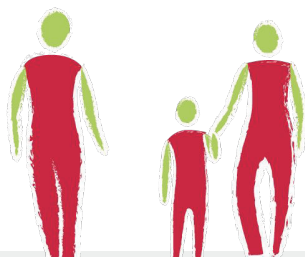


**Motifs d'admission des familles accompagnées en 2019**

**16 familles** au Centre Maternel (CM)  
**7 familles** au Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU)  
**13 familles** en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)

**Nombre de familles concernées par motif**

Situation d'errance	<b>19</b>
Expulsion de logement	<b>6</b>
Rupture familiale	<b>8</b>
Rupture conjugale sans violence	<b>0</b>
Femmes victimes de violences	<b>3</b>



**Situation des familles sorties en 2019**

**CHRS et CHU**

Nous constatons une nette évolution des conditions de vie des familles, entre leur arrivée au sein de la Maison Pauline Kergomard et leur sortie. L'accompagnement a permis aux familles d'accéder à leurs droits sociaux et d'augmenter leurs ressources.

**CENTRE MATERNEL**

Si l'objectif principal du travail au sein du Centre Maternel reste la parentalité, nous accompagnons également les familles vers une recherche d'emploi (directement ou indirectement) afin que la sortie des familles se fasse dans les meilleures conditions possibles, réduisant les risques de voir apparaître à nouveau une fragilité parentale.



Une maman du Centre Maternel, son enfant et leur éducatrice



*J'avais 21 ans quand je suis arrivée, j'ai mûri depuis. J'ai pris conscience de choses importantes sur la parentalité et sur le lien avec mon enfant. On a mis des choses en place avec mon éducatrice, notamment pour tisser un lien avec ma fille, un lien que je n'avais pas à sa naissance. J'ai aussi tissé du lien avec d'autres mamans et je reste en contact avec certaines, même depuis qu'elles sont parties. On a fait des activités maquillage, de la cuisine entre mamans... Ici c'est une famille, ça sera dur de partir. Ici on a du soutien pour tout. J'ai un peu peur de me retrouver seule dans mon logement et de ne plus avoir de soutien si j'en ai besoin. En tout cas, j'ai des projets pour la suite. J'ai un bac mais j'aimerais reprendre mes études et passer mon permis. J'y réfléchis ! Pour ma fille, j'aimerais pouvoir faire des activités avec elle quand je serai partie. Ça sera un défi de faire des activités seule avec ma fille : décorer sa chambre, partir en vacances, l'aider pour l'école... J'ai appris à être courageuse et ça devrait m'aider pour réussir.*



**Mariam, maman accompagnée au sein du Centre Maternel de la Maison Pauline Kergomard**

**4**

**FAMILLES SORTANTES RELOGÉES  
100% DE RELOGEMENT**

**8**

**FAMILLES SORTIES  
EN 2019**

## FORMATION / INSERTION

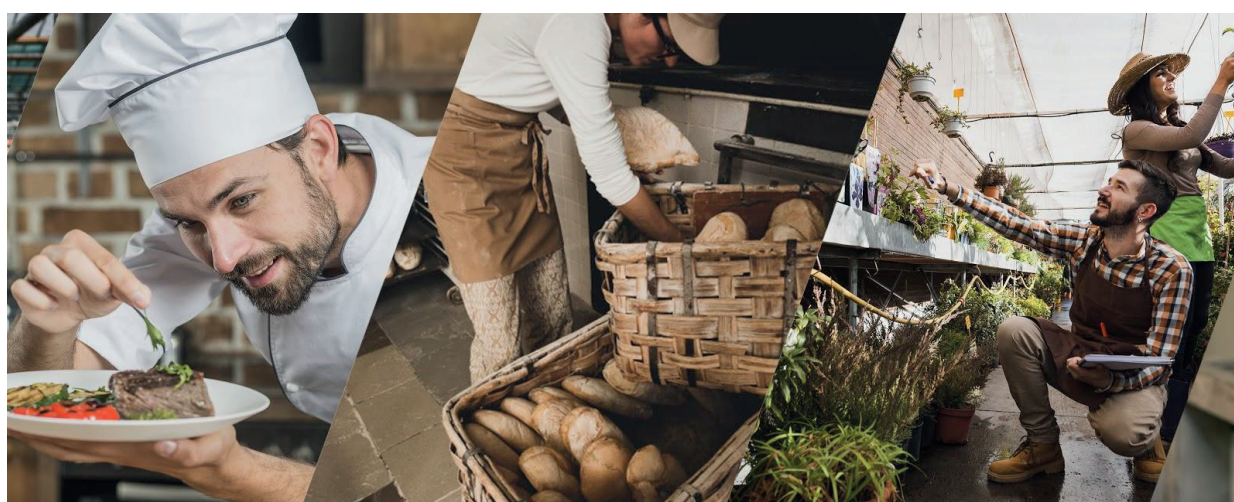
### LA PÉDAGOGIE AGAPÈ APPRENDRE EN FAISANT

Depuis sa création en 2002, notre démarche Agapè permet l'insertion des jeunes et des publics en difficulté d'apprentissage ou d'insertion. Nous cherchons à leur donner les moyens de prendre en main leur avenir en restaurant l'estime qu'ils ont d'eux-mêmes. Cette démarche est fondée sur l'apprentissage par l'expérience. Les formations proposées concernent les métiers de bouche et du paysagisme.

**En tenant compte de l'environnement dans lequel les jeunes évoluent, de leurs ressources et de leurs aspirations, Agapè déploie un programme de formation sur-mesure.**



Nos formations ont ainsi été développées dans différents contextes, en réponses à des enjeux variés : jeunes placés à l'Aide Sociale à l'Enfance, jeunes en situation de décrochage scolaire ou encore formation s'inscrivant dans une logique d'aide au développant à l'international pour les jeunes défavorisés.



### AGAPÈ - DÉFIS [1]

UNE FORMATION SUR MESURE POUR DES JEUNES EN PROTECTION DE L'ENFANCE

**Accueil et formation de 17 jeunes de 14 à 21 ans dans les Deux-Sèvres**

**Ce dispositif expérimental accueille des jeunes placés à l'Aide Sociale à l'Enfance et rencontrant de grandes difficultés, notamment dans les apprentissages.** Il leur est proposé à la fois une formation et un accompagnement social.

Plusieurs formations au choix au sein de deux établissements :

- **Agri-Prestations** : CAP Ouvrier du paysage
- **Agapè-Restaurant** : CAP Service en salle, CAP Cuisinier et CAP Pâtissier



Atelier espace vert

[1] Dispositif d'Éducation et de Formation pour l'Insertion des jeunes dans la société



## AGAPÈ - ANJOU

## UNE ALTERNATIVE AU SYSTÈME SCOLAIRE ORDINAIRE

**Formation pour des jeunes de 15 à 25 ans à Angers**

Agapè Anjou est une école de production destinée aux jeunes ayant de grandes difficultés d'adaptation au système scolaire ordinaire. Il peut s'agir de jeunes ayant décroché du système scolaire ou de jeunes étant toujours scolarisés mais réalisant que ce système ne leur convient pas.

Une formation professionnelle en situation réelle dans 3 lieux de production :

- **L'Entrecôte d'Agapè**, restaurant bar brasserie pour particuliers et groupes au sein du Marché d'Intérêt National à Angers – service pouvant aller jusqu'à 120 couverts.
- **La cafétéria d'Agapè**, à l'IRCOM, pour étudiants et service en salle pour les enseignants.
- **Le Food-truck**, à l'IFEPSA, pour étudiants.

La formation s'effectue sur 2 ans (1/3 de théorie et 2/3 de pratique). Elle s'appuie sur la pratique professionnelle pour faire émerger les connaissances théoriques. Les maîtres professionnels et les élèves sont évalués conjointement par les clients. La production permet à 75% le financement de la formation et le complément est assuré par le Conseil Régional, la Communauté d'Agglomération, le mécénat et la taxe d'apprentissage.



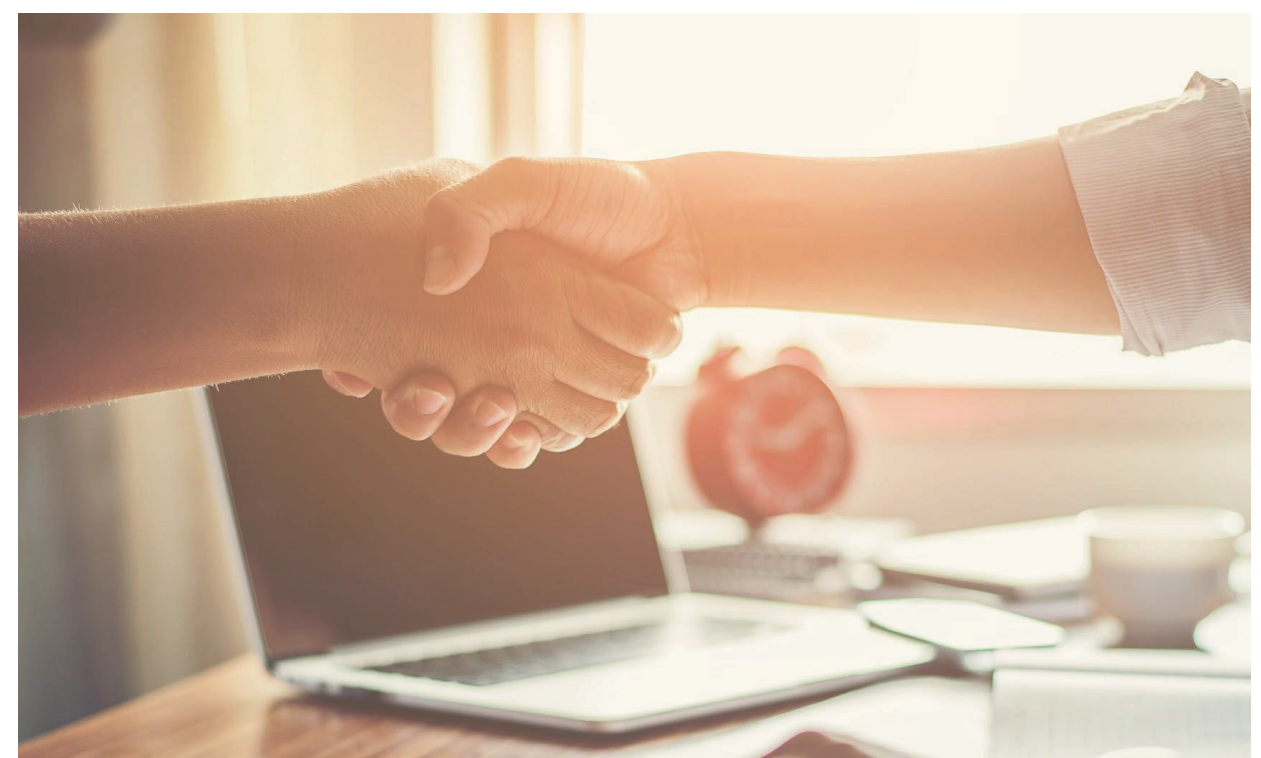
## AGAPÈ INTERNATIONAL

## L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT PAR LA FORMATION

À l'international, l'Union pour l'Enfance travaille en partenariat avec des acteurs locaux, pour créer des formations à destination de jeunes en difficultés, s'inscrivant en cohérence avec le développement de la région d'implantation et impliquant les ressources locales. Lorsque le projet est installé de manière pérenne, les acteurs locaux continuent de gérer seuls la formation.

**Formation pour des jeunes de 16 à 27 ans  
Cursus de 6 mois (niveau CAP)**

Des centres de formation sous forme de **restaurant-écoles** ou de **boulangerie-écoles**.



## FORMATION / RESSOURCES / PUBLICATIONS



### Un Centre de Formation Continue

*Spécialisé dans la formation des professionnels du secteur sanitaire et social*

- Accompagne les professionnels dans toutes les mutations qui touchent le secteur sanitaire et social, en s'appuyant sur des approches innovantes en France : psychoéducation, approches spécifiques en protection de l'enfance etc.
- Propose des formations sur mesure référencées au DATADOCK.

### LA PSYCHOÉDUCATION

Pratique née au Québec au milieu des années 1950, la psychoéducation est une approche éducative et thérapeutique, qui conjugue psychologie et sciences de l'éducation. Encore peu connue en France, elle a déjà grandement prouvé sa pertinence et son efficacité outre-atlantique

Elle considère notamment que :

- Tout être humain doit être envisagé dans son intégralité.
- Le milieu dans lequel vit un enfant est structurant ou dé-structurant et doit être observé et analysé avant toute intervention éducative.
- Il est important de s'appuyer sur les forces vitales des personnes accompagnées et d'élaborer avec elles des défis atteignables de sorte que la restauration de l'estime de soi soit un but recherché inlassablement.
- Les défis doivent être progressifs afin de suivre un processus d'autonomie par paliers.

### Des publications pour les professionnels comme pour le grand public

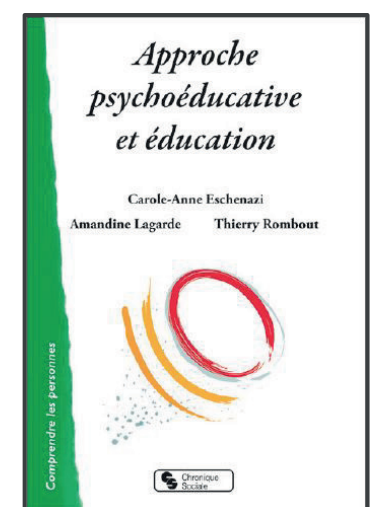
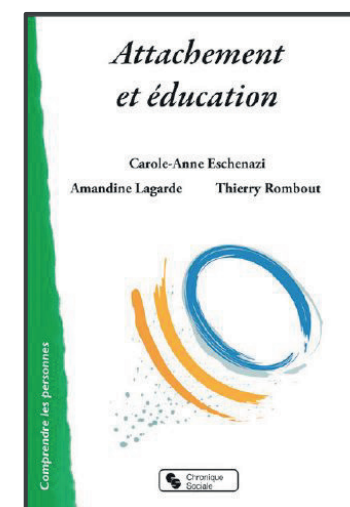
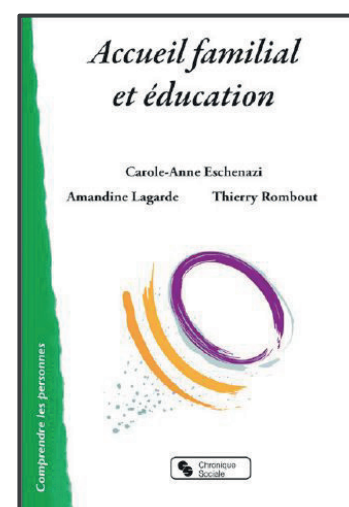
Le travail mené autour des 6A de notre Charte nous a permis de réaliser une série d'ouvrages thématiques :

#### Accueil familial et éducation Attachement et éducation Approche psychoéducative et éducation

Ces livres ont un double objectif :

- interpeller le grand public sur la Protection de l'Enfance
- donner des clés de compréhension à toute personne ayant un rôle éducatif, parents comme professionnels.

Pour y parvenir, nous avons imaginé des livres à deux voix où la fiction sert l'information. Pour la partie fiction, nous avons fait confiance à l'auteur Carole-Anne Eschenazi qui a imaginé un récit retraçant les parcours de quatre enfants. La deuxième voix est celle de l'Union pour l'Enfance portée par Amandine Lagarde, Secrétaire générale jusqu'en 2018 et Thierry Rombout, Directeur général. En prenant appui sur la nouvelle, ils étayent avec un regard professionnel les expériences vécues par les protagonistes du récit.



L'ensemble des ouvrages ont été réédités en 2018 avec les éditions Chronique Sociale.





## VIE DES ÉTABLISSEMENTS

### LE SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL DE NORMANDIE

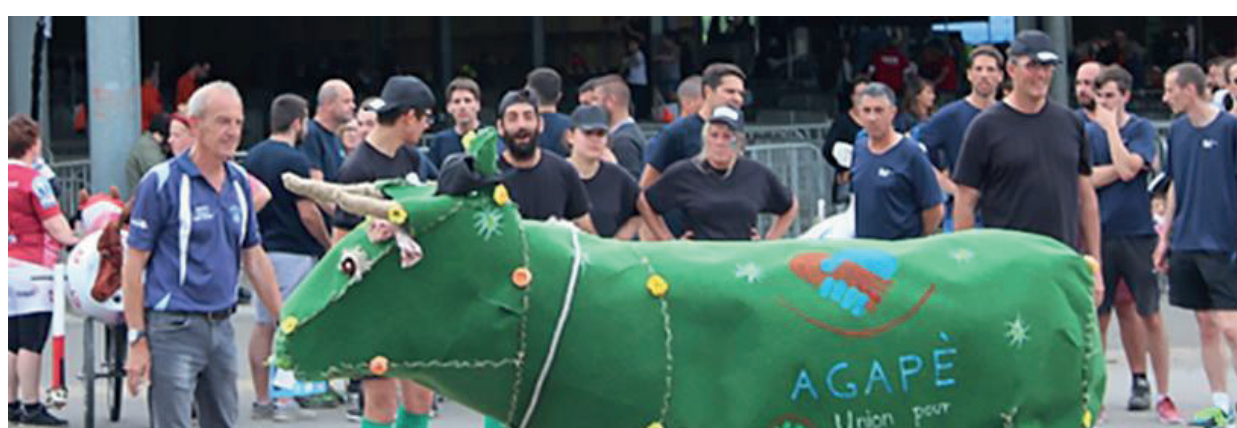
#### Le Traditionnel Troc de vêtements



Comme chaque année, nous avons renouvelé notre après midi « Troc Vêtements ». Cet évènement est une occasion pour les enfants de retrouver leurs frères, sœurs et ami(e)s pour un moment d'échange et de partage. C'est toujours une belle réussite !

### UNION POUR L'ENFANCE 79

#### Les jeunes de l'accueil de jour Agapè formation participent à l'évènement "Effet Bœuf"



L'Effet bœuf est un challenge interentreprises qui a vocation à mettre en valeur le talent et le dynamisme des entreprises de Gâtine. Il s'agit d'un des temps phare de l'année pour les jeunes d'Agapè formation, qui promeuvent à cette occasion l'activité de l'atelier paysage. Les autres jeunes de l'association sont au rendez-vous pour soutenir l'équipe et partager ce moment festif !



Les jeunes de la MECS encouragent les jeunes d'Agapè lors de l'Effet Bœuf

### LES ENFANTS DU COMPAS

#### Du bricolage... en anglais!



Aux Enfants du Compas, les jeunes sont encouragés à apprendre à bricoler et jardiner car le cadre s'y prête bien ! Cette année, les projets ont notamment été boostés par la collaboration avec un voisin anglais. Ce dernier a multiplié les projets manuels avec les enfants et les membres de l'équipe pour concevoir ensemble de nombreux ateliers en anglais : création de rangements sécurisés dans le garage, de nichoirs à oiseaux, la réfection des barrières protectrices autour du lavoir, l'entretien du jardin, la création d'un poulailler. Ce fut un apport multiculturel riche!



**MAISON PAULINE KERGOMARD****Les Ateliers Marguerite**

Au sein de la Maison Pauline Kergomard, les ateliers Marguerite proposent diverses activités afin de compléter le suivi individuel par un accompagnement collectif. Ces temps permettent de satisfaire les besoins des familles en les rendant autonomes. Ces ateliers sont aussi l'occasion de soutenir la relation parent/enfant et de créer du lien entre les mères. Les propositions sont ainsi très variées : pratiques et échanges entre parents, emploi, informatique, soutien scolaire, peinture, cuisine, ciné débat...

**LA CHACUNIÈRE****L'Opération "Club Citoyen" organisée au Moto-ball de Neuville du Poitou avec les jeunes de la Chacunière**

Le projet « Club Citoyen » s'inscrit dans la politique sportive du Département de la Vienne. A ce titre, des « Rendez-vous sportifs » sont organisés à l'attention de jeunes confiés au Département.

En 2019, les jeunes de la Chacunière ont pu participer à des sessions de moto électriques. Ils sont également devenus bénévoles et ont occupé des postes clés le temps d'un match de moto-ball (guichet d'entrées, buvette, stand de restauration...)

**AGAPÈ ANJOU****Déplacement sur Paris pour une prestation cocktail au Palais d'Iéna par les jeunes de l'école de production**

Le 25 avril 2019, l'Union Française pour le Sauvetage de l'Enfance, devenue Union pour l'Enfance a fêté ses 130 ans. Les jeunes d'Agapè Anjou ont été chargés du cocktail durant cet événement qui a réuni plus de 200 personnes dans les locaux du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE). Avec un grand professionnalisme et accompagnés de leur maître professionnel, ils ont pu servir le cocktail sans se laisser intimider par les lieux ! A l'issue de cette prestation, ils ont pu faire un détour vers les champs Elysées et la Tour Eiffel.



## NOS ENGAGEMENTS : QUALITÉ DE NOS ACTIONS ET PLAIDOYER

### THÉMATIQUE 2019 : L'APPUI À LA PARENTALITÉ

L'Union pour l'Enfance a instauré, pour l'ensemble de ses établissements, une démarche qualité continue permettant d'évaluer les pratiques, les effets pour les enfants et leurs familles, d'identifier des axes d'amélioration et de mettre en œuvre les plans d'actions correspondant. Les enfants et les parents sont associés à cette démarche par des entretiens et des questionnaires pour donner leur avis sur l'accompagnement.

**En 2019, nous avons travaillé, autour d'un de nos 6 principes fondamentaux d'accompagnement : l'Appui à la parentalité.**

La parentalité renvoie à la fois aux droits et obligations juridiques du fait de la filiation, au savoir-faire et savoir-être dans les pratiques éducatives destinées aux enfants et au processus maturatif psychique individuel du « devenir parent ». Par conséquent, l'aide à la parentalité agit sur 3 leviers d'accompagnement étroitement liés :

- **Les droits et devoirs** en lien avec l'autorité parentale
- **L'éducatif** ou comment les parents prennent en charge au quotidien leurs enfants
- **Le vécu** des parents

L'appui à la parentalité permet de faire comprendre aux parents ce qui est attendu d'eux en tant que parent et de les accompagner dans ce rôle. Il s'agit également de mettre en place les conditions pour qu'ils puissent prendre soin d'eux-mêmes, dans le but de prendre soin de leur enfant et s'impliquer dans son quotidien et ses projets.



#### NOS ENGAGEMENTS

- Nos actions d'appui à la parentalité se fondent sur l'approche par les besoins de l'enfant.
- Toute intervention d'appui à la parentalité se base sur l'identification des compétences et des capacités parentales, notamment sur les compétences liées au repérage des besoins de l'enfant, afin de définir des objectifs d'accompagnement adaptés à la situation des parents et aux besoins de l'enfant.
- Les ressources propres à la famille élargie sont recherchées, afin de constituer un appui pour l'enfant et/ou les parents.
- Lorsque cela est possible, les parents sont accompagnés ou orientés vers des structures leur permettant de mieux comprendre le rôle attendu d'eux, d'être re-sensibilisés à l'égard de leurs propres besoins et d'avoir accès au droit commun.
- Le mineur/jeune majeur est accompagné pour percevoir les compétences et les limites de sa famille et construire des attentes et des modes de relation adaptés.

L'année d'évaluation menée sur l'Appui à la parentalité a confirmé que nous portons une attention particulière à la qualité du premier accueil des parents, à l'instauration d'un climat de confiance avec eux et à l'accompagnement des parents et des enfants autour de la compréhension des motifs du placement. Nous veillons également à désamorcer les conflits de loyauté<sup>[1]</sup> pour permettre aux jeunes d'investir le plus sereinement possible leur lieu de placement.

Nous avons en revanche constaté que nous pourrions davantage développer la participation des parents au projet pour l'enfant, mais aussi leur implication dans le quotidien de l'enfant lorsque cela est pertinent.

#### NOS PROJETS

- Développer les formations en lien avec l'appui à la parentalité
- Réfléchir à la mise en place de référents famille dans les établissements

[1] Le conflit de loyauté est un sentiment que l'enfant ressent lorsqu'il a l'impression qu'il doit prendre parti ou choisir entre deux adultes importants pour lui : pour les enfants placés il s'agira de leurs parents d'un côté et de personnes importantes dans leur environnement d'accueil (assistante familiale, éducateurs etc.)

- **Partenariat avec l'association Prévention Promotion Santé Psychique "les Pâtes au Beurre"**

En 2019, nous avons développé un partenariat avec l'association les Pâtes au Beurre qui propose des espaces d'accueil pour les parents avec ou sans leurs enfants. L'objectif de ces lieux est de permettre une restauration psychique par la parole. Les parents qui se questionnent, s'inquiètent, vivent des crises familiales ont ainsi un espace ressource pour penser le lien qui les unit à leurs enfants et améliorer la qualité de leur

relation. Ces échanges peuvent permettre de lutter contre la violence ordinaire en famille et permettre à chacun de prendre soin de soi et de ses enfants.

*"Prendre soin d'un enfant c'est prendre soin de ses parents" Sophie Marinopoulos, fondatrice des Pâtes au Beurre.*

Ce partenariat est également une ressource pour nos professionnels, notamment à travers des relectures de pratique pour nos assistantes familiales.

## CRÉATION DU COMITÉ SCIENTIFIQUE DE L'UNION POUR L'ENFANCE

En 2019, nous avons mis en place un Comité scientifique au sein de l'Union pour l'Enfance. L'objectif est d'instituer un espace de réflexion, de partage des expertises et de mobiliser les apports réflexifs des professionnels, d'experts de la protection de l'enfance ainsi que des jeunes de notre association. Il a pour mission d'adapter les grands axes de la politique qualité et d'accompagner nos équipes dans la création d'outils communs. Le Comité a notamment travaillé en 2019 autour d'un référentiel sur la sécurisation des parcours.

L'implication de deux jeunes filles accompagnées au sein du Lieu de vie Les Enfants du Compas a été une expérience inédite de participation des jeunes au sein de l'association.

Elles se sont grandement impliquées dans les travaux et ont pris toute leur place au sein de cette instance, permettant ainsi d'enrichir les réflexions.

## S'OUVRIRE À LA RECHERCHE

Le SAF Normandie a participé à une recherche menée par l'Université Paris Nanterre et l'Association Nationale des Placements Familiaux (ANPF) sur le thème "L'évaluation des situations d'enfants confiés en accueil familial. État des lieux des pratiques dans le secteur social."<sup>[1]</sup> Le parcours d'un enfant accueilli en famille d'accueil dans le cadre de la protection de l'enfance est jalonné de décisions – notamment celle d'un maintien en accueil ou d'un retour à domicile – prises au regard des évolutions relatives à l'enfant, ses parents, ses conditions d'accueil et la situation dans son ensemble.

L'objectif de cette recherche était une meilleure compréhension des enjeux entourant les pratiques d'évaluation des professionnels des services associatifs de placement familial.

Participer à la recherche est pour nos services une occasion de progresser sur les connaissances des familles et enfants, de leurs besoins et des modalités d'accueil. Nous enrichissons ainsi nos établissements par différents apports et points de vue, qui contribuent à développer une culture de la bientraitance.



[1] Rapport pouvant être consulté en ligne [www.anpf-asso.org](http://www.anpf-asso.org)



## L'UNION POUR L'ENFANCE S'ENGAGE AVEC LE COLLECTIF DE PLAIDOYER "CAUSE MAJEUR !"

Près de trente associations, collectifs et personnes qualifiées (jeunes et professionnels) ont décidé de s'unir en 2019 au sein du Collectif *Cause Majeur !* pour remettre les jeunes majeurs sortant de la protection de l'enfance ou ayant été pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse au cœur des politiques publiques. Le collectif milite, plus globalement, pour une véritable inclusion des jeunes majeurs au sein de la société ; c'est-à-dire que chacune et chacun y prenne et y trouve pleinement sa place.

Les jeunes ayant eu un parcours en protection de l'enfance sont confrontés à des difficultés importantes lors de leur passage à la majorité (accès à un logement, au droit commun etc.) et ne bénéficient souvent pas du réseau personnel et social leur permettant d'y faire face.

Un rapport du CESE de 2018 relevait le paradoxe de leur situation : « *il leur est demandé plus d'autonomie qu'aux autres jeunes de leur âge alors qu'elles et ils ont moins de ressources (familiales, relationnelles, psychologiques, financières, sociales, etc.)* »[1].

**L'Union pour l'Enfance considère qu'accompagner les jeunes vers une autonomie progressive afin qu'ils s'intègrent sereinement dans la société est primordial.** Parallèlement à son engagement au sein du collectif, elle développe des actions pour améliorer la qualité de l'accompagnement proposé aux jeunes majeurs au sein de l'association.



Pièce de théâtre  
"J'ai pas le temps j'suis pas comme eux"

[1] CESE, Antoine Dullin, Prévenir les ruptures dans les parcours en protection de l'enfance, juin 2018.





## ÉVÈNEMENTS

### 130 ANS DE L'UFSE

Le 25 avril 2019, l'UFSE a fêté ses 130 ans au Conseil économique, social et environnemental (CESE). Créée en 1888, l'UFSE a été à l'origine des premières lois de protection de l'enfance. Depuis elle n'a cessé d'adapter son action pour répondre à des besoins en constante évolution. Cette soirée a permis de regarder le chemin parcouru et de partager les perspectives d'avenir pour renouveler l'engagement continu auprès des enfants en difficulté et de leurs familles. La soirée a été introduite par un message d'Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat à la protection de l'enfance, encourageant l'UFSE à poursuivre sa mission.

À cette occasion, des intervenants passionnants sont intervenus sur deux thématiques :

- Les différents visages de la maltraitance aux enfants
- L'avenir des jeunes issus de la protection de l'enfance

Un extrait de la pièce de théâtre "J'ai pas le temps j'suis pas comme eux" a également été joué.



Inspirée des témoignages des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance, cette pièce interpelle les professionnels, comme le grand public sur la difficulté du passage d'un accompagnement fort à une solitude extrême.

Les jeunes de l'association ont également été acteurs de la soirée par leurs témoignages et en assurant brillamment le service du cocktail pour les jeunes d'Agapè Anjou.

### COURSE DES HÉROS

L'Union pour l'Enfance a participé pour la première fois à la Course des Héros. Cet événement solidaire et festif a permis de récolter des dons pour financer les meubles et l'aménagement d'une maison partagée pour des mamans seules avec leurs enfants à Cachan. Il s'agira d'un dispositif Centre Maternel.



### JOURNÉE DES SALARIÉS



Pour faire vivre nos valeurs, les temps de pensée collective sont essentiels. Plus de 100 professionnels de l'Union pour l'Enfance se sont ainsi réunis le 15 novembre pour réfléchir à l'appui à la parentalité et partager leurs expériences lors de la 9ème Journée des salariés.

Permettre aux professionnels de questionner leurs représentations des parents et leur donner des outils pour favoriser l'expression et la participation de ces derniers sont des enjeux essentiels pour l'Union pour l'Enfance.

Cette journée a confirmé notre volonté de poursuivre les efforts afin de pleinement prendre en compte l'appui à la parentalité dans nos pratiques.



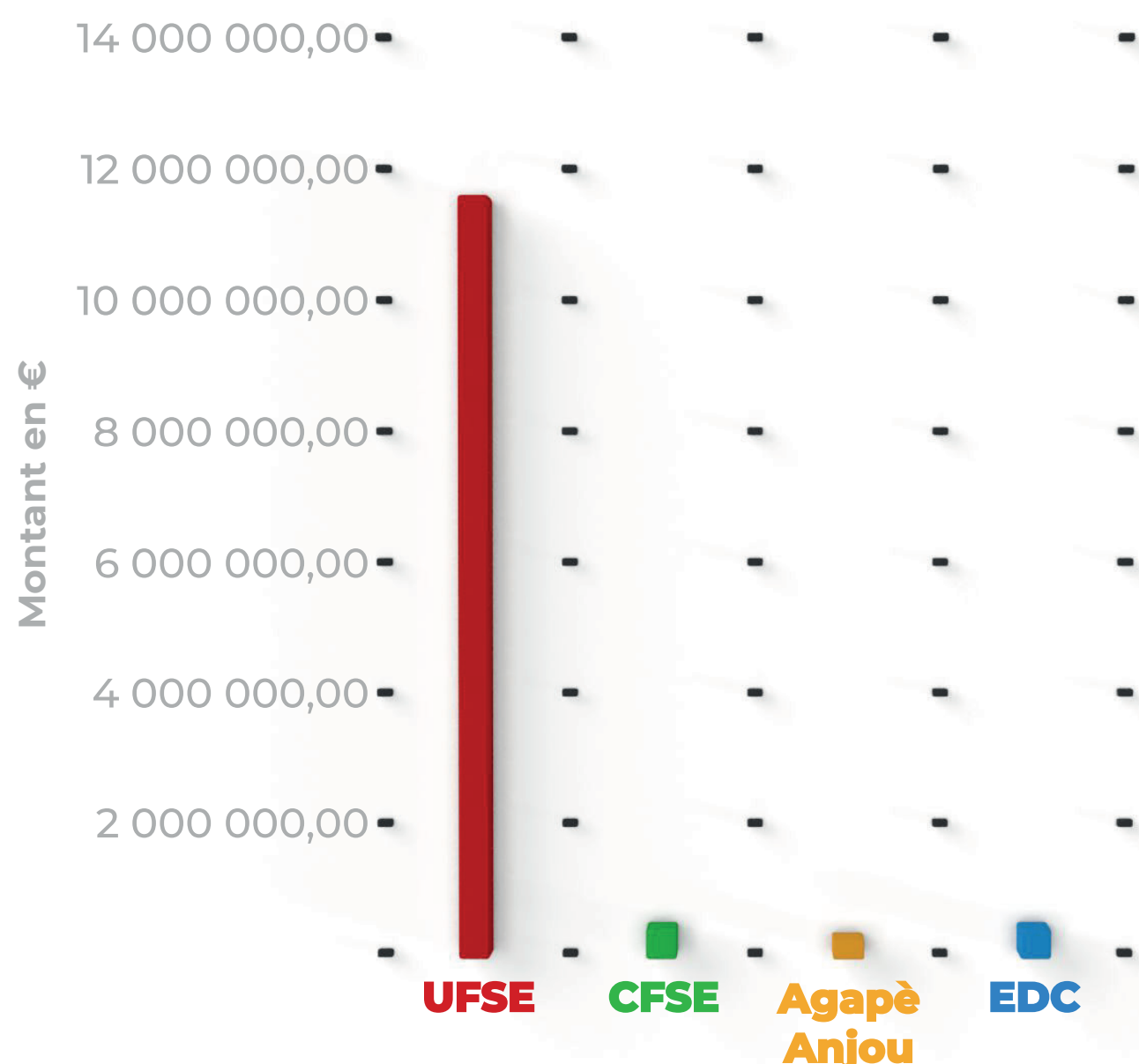
# MOYENS MOBILISÉS

## MOYENS FINANCIERS

### Produits de la tarification et subventions d'exploitation

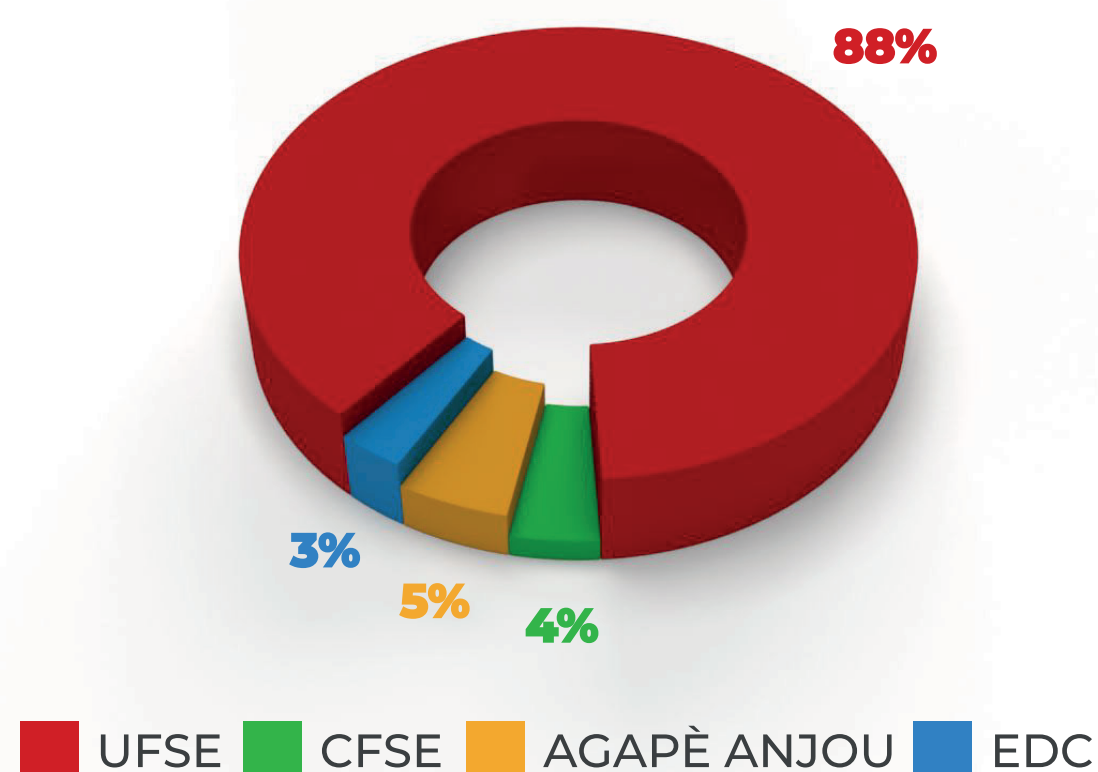
Les produits de la tarification et autres subventions d'exploitation se montent à 12 653 000€ pour l'année 2019.

Ils se répartissent comme suit :



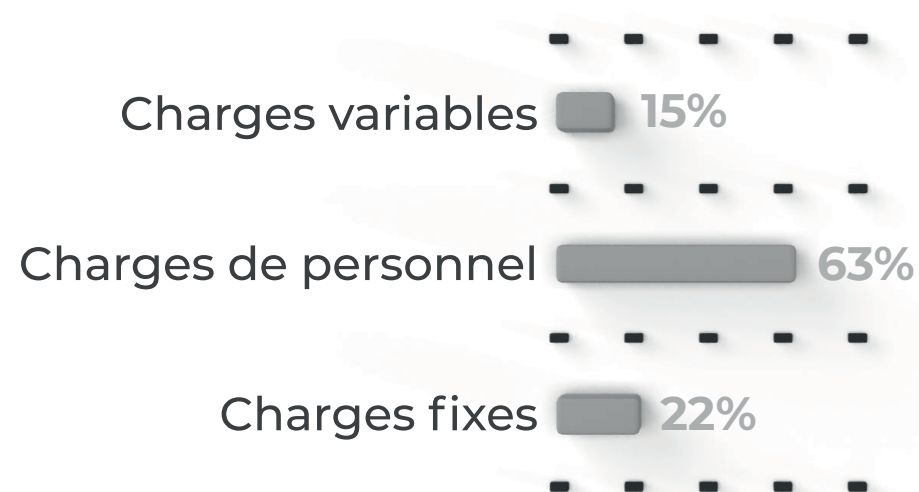
Les dons et legs se montent à 80 500€. L'Union pour l'Enfance cumule 7 865 300€ d'immobilisations réparties en immobilisations incorporelles (2%), terrains et constructions (27%) et autres immobilisations corporelles (71%).

### Part des immobilisations par association

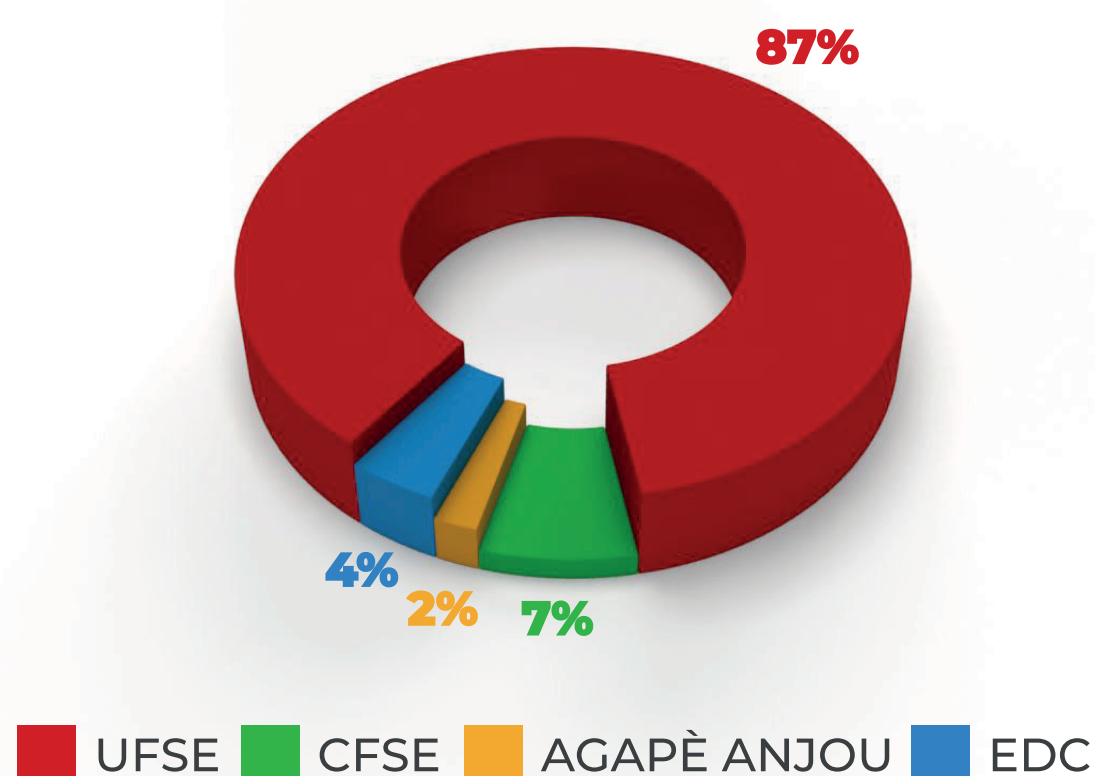


Les frais de siège internes à l'UFSE et les fonctions support qu'elle assume vers les associations affiliées à l'Union pour l'Enfance représentent 717 600€ pour 2019.

### Répartition des charges globales de l'Union pour l'Enfance



### Part des charges de chaque association au sein de l'Union pour l'Enfance

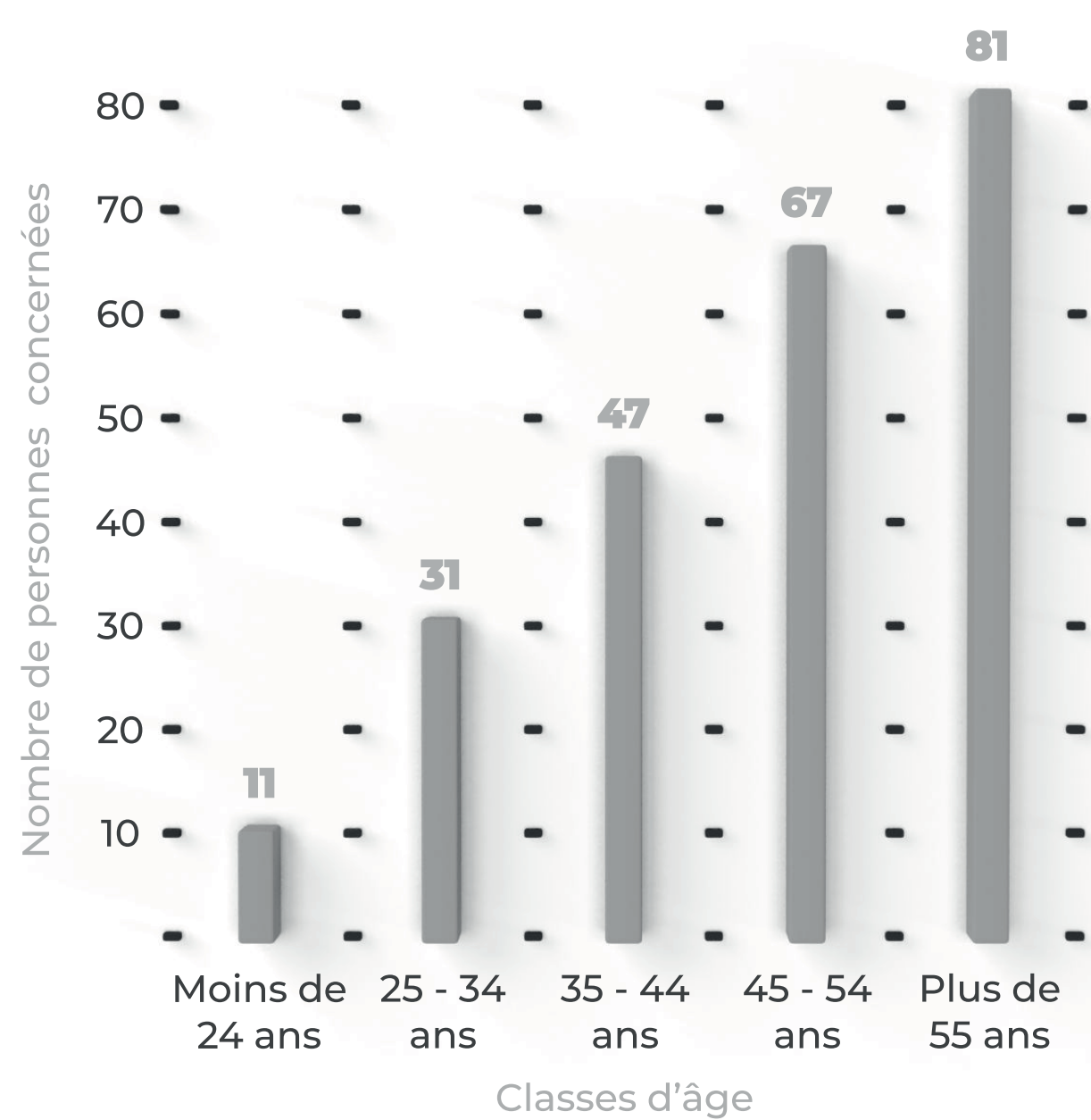


## RESSOURCES HUMAINES

### Répartition de l'effectif total au 31/12/2019

Effectif par catégories professionnelles	UFSE										CFSE				Total Union					
	Siège		Maison Pauline Kergomard		SAF Ile de France		SAF Normandie		Union pour l'Enfance 79		Atelier UPE 79		Chacunière		Enfants du Compas		Agapè Anjou		H	F
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F				
ASSISTANT(E)S FAMILIAL(E)S					4	40	7	47	1	12									12	99
CADRES	1	4	1	2		4	1	5	2	5		1	1		1			1	7	22
ADMINISTRATIF		4		1		2		1		2						1			0	11
ÉDUCATIF / FORMATEUR			1	9		5	1	8	4	14	2	2	6	4	2	3	4	5	20	50
SERVICES GÉNÉRAUX			1	3		1	1	1	5	2	1					1			8	8
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>15</b>	<b>4</b>	<b>52</b>	<b>10</b>	<b>62</b>	<b>12</b>	<b>35</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>47</b>	<b>190</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>202</b>										<b>17</b>				<b>8</b>		<b>10</b>		<b>237</b>	

### Répartition de l'effectif total au 31/12/2019 selon la tranche d'âge



**237**  
SALARIÉS  
EN 2019







## NOS ÉTABLISSEMENTS

### SIÈGE SOCIAL



#### CONTACT

[secretariat@unionpourlenfance.com](mailto:secretariat@unionpourlenfance.com)

01 42 36 05 84

**ADRESSE** 53, rue Réaumur - 75002 Paris

**DIRECTEUR GÉNÉRAL** Thierry ROMBOUT

**AUTORITÉ DE CONTRÔLE ET DE TARIFICATION** Ville de Paris - Préfecture de Paris

**ACTIVITÉS** Direction générale de l'Union pour l'Enfance - service RH - Finances - Qualité - Communication - Développement - Centre de formation continue

### LE SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL DE NORMANDIE

<b>ADRESSE</b>	19, rue des Jetées - 61300 L'Aigle
<b>DIRECTRICE</b>	Isabelle FRÉMONT
<b>ANNÉE DE CRÉATION</b>	20 Mars 1962
<b>AUTORITÉ DE CONTRÔLE ET DE TARIFICATION</b>	Conseil départemental de l'Orne
<b>NOMBRE DE PLACES HABILITÉES</b>	<i>Places habilitées :</i> 90 enfants et jeunes de 0 à 21 ans <i>Places tarifées :</i> 90 enfants et jeunes de 0 à 21 ans
<b>PRIX DE JOURNÉE 2018</b>	110,48 €
<b>PRIX DE JOURNÉE 2019</b>	111,63 €



*Le Saf Normandie par Aïcha et Magalie, deux petites filles du service.*

#### CONTACT

[safnormandie@unionpourlenfance.com](mailto:safnormandie@unionpourlenfance.com)

02 33 24 12 10

### LE SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL D'ILE DE FRANCE



#### CONTACT

[safidf@unionpourlenfance.com](mailto:safidf@unionpourlenfance.com)  
01 49 49 09 99

**ADRESSE** 32 rue de Paradis - 75010 PARIS  
Centre ressources :  
19 rue de Paradis

**DIRECTRICE** Odile COLLAND

**ANNÉE DE CRÉATION** Janvier 1970

**AUTORITÉ DE CONTRÔLE ET DE FABRICATION** Conseil départemental de Paris

**NOMBRE DE PLACES HABILITÉES** *Places habilitées :*  
100 enfants et jeunes de 0 à 21 ans

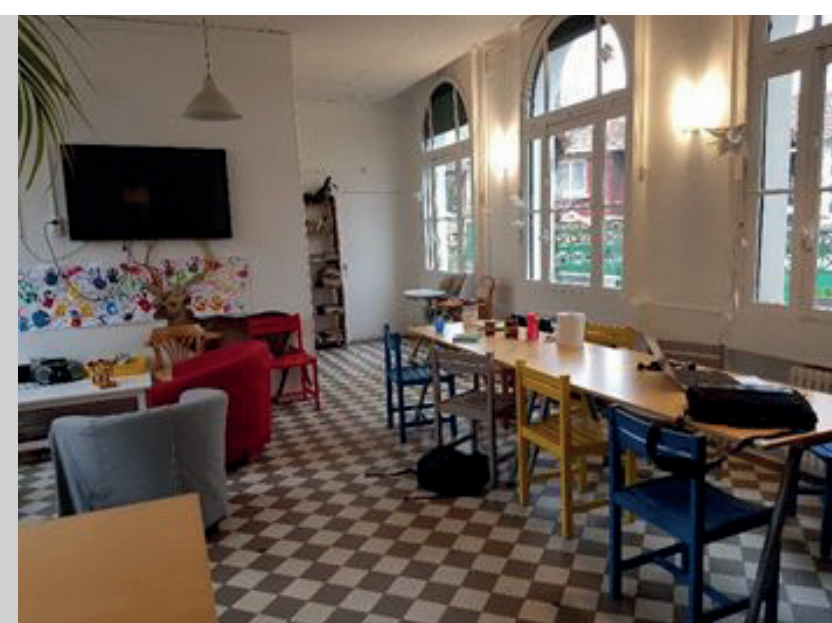
*Places tarifées :*  
80 enfants et jeunes de 0 à 21 ans

**PRIX DE JOURNÉE 2018** 130,45 €

**PRIX DE JOURNÉE 2019** 133,39 € (au 01/06/2019)

### LA MAISON PAULINE KERGOMARD - ACCUEIL MÈRES / ENFANTS

<b>ADRESSE</b>	50, avenue Jean Jaurès - 94230 Cachan
<b>DIRECTRICE</b>	Hélène ALAZET
<b>ANNÉE DE CRÉATION</b>	1981
<b>AUTORITÉ DE CONTRÔLE ET DE TARIFICATION</b>	Conseil départemental du Val de Marne - Préfecture du Val de Marne - DRIHL
<b>NOMBRE DE PLACES HABILITÉES</b>	<i>CHRS : 43 places</i> <i>CHU : 24 places</i> <i>Centre maternel : 9 familles</i>
<b>DISPOSITIFS</b>	CHRS / CHU / CM



#### CONTACT

[maisonpaulinekergomard@unionpourlenfance.com](mailto:maisonpaulinekergomard@unionpourlenfance.com)  
01 47 40 94 94

## UNION POUR L'ENFANCE 79

**ÉTABLISSEMENT  
MULTI-DISPOSITIFS**

**UFSE** - Pôle protection de l'Enfance et protection sociale : 1 Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), 1 Service d'Accueil Familial (SAF), 1 Service de Placement Éducatif à Domicile (PEAD), 1 Pôle Hébergement (service APMN + service DÉFIS) et 1 Accueil de jour

**CFSE** - Pôle formation / insertion / innovation : Ateliers Agapè formation espaces verts et restauration

**ADRESSE**

2, allée de Villefranche - 79200 Châtillon-sur-Thouet

**DIRECTRICE**

Judith BUORD

**AUTORITÉ DE CONTRÔLE  
ET DE TARIFICATION**

Conseil départemental des Deux-Sèvres

**NOMBRE DE PLACES  
HABILITÉES**

66 places dont 3 pour les départements extérieurs sur DÉFIS uniquement

**PRIX DE JOURNÉE**

différenciés selon les dispositifs

**CONTACT**

secretariat79@unionpourenfance.com  
05 49 69 73 82

## LIEU DE VIE ET D'ACCUEIL - LA CHACUNIÈRE



**CONTACT**  
05 17 35 14 99

**ADRESSE** Lieu-dit "Les Genêts" - 86120 BOURNAND

**DIRECTEUR** Mickaël SAMSON

**ANNÉE DE CRÉATION** 19 février 2015 par arrêté du Conseil Général de la Vienne et ouverture du lieu de vie le 1er septembre 2015

**AUTORITÉ DE CONTRÔLE  
ET DE TARIFICATION** Conseil départemental de la Vienne

**NOMBRE DE PLACES  
HABILITÉES** **Places habilitées :**  
8 jeunes de 13 à 21 ans  
**Places tarifées :**  
entre 6 et 8 jeunes de 13 à 21 ans  
selon les arrivées, sorties ou réorientations provisoires

**PRIX DE JOURNÉE 2018** 185,55 €

**PRIX DE JOURNÉE 2019** 185,55 €

## LIEU DE VIE ET D'ACCUEIL - Les ENFANTS DU COMPAS

**ADRESSE**

Le Château de la Morinière 61350 MANTILLY

**DIRECTEUR**

Stéphane TROADEC-BRANELLEC

**ANNÉE DE CRÉATION**

Association habilitée par le Conseil Général de l'Orne le 20 avril 2007

**AUTORITÉ DE CONTRÔLE  
ET DE TARIFICATION**

Conseil départemental de l'Orne

**NOMBRE DE  
PLACES HABILITÉES**

**Places habilitées :**  
10 enfants et jeunes de 6 à 18 ans depuis juillet 2017  
**Places tarifées :**  
10

**PRIX DE JOURNÉE 2018**

143.69 € (sur la base de 14.54 fois la valeur du SMIC horaire)

**PRIX DE JOURNÉE 2019**

calculé sur la base de 14.54 fois la valeur du SMIC horaire pour la période 2018-2020



**CONTACT**  
02 33 37 19 55

## AGAPÈ ANJOU - ÉCOLE DE PRODUCTION



**CONTACT**  
direction.agape@unionpourenfance.com  
02 41 43 71 77

**ADRESSE** 12 avenue Jean Joxé - 49100 Angers

**DIRECTRICE** Béatrice ROMBOUT

**ANNÉE DE CRÉATION** 2016

**FINANCEURS** Apports majoritaires de la production, subvention de la Région des Pays de la Loire, Angers Loire Métropole, dons, mécénat et Taxe d'apprentissage

**FONDATEURS ET  
PERSONNES MORALES** CFSE, UFSE, IRCOM, Fonds de dotation (Entreprendre pour la Solidarité)



**RÉALISATION RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2019 :**

**Graphisme :** Alexandre MAGRE / [amagre87@gmail.com](mailto:amagre87@gmail.com)

**Photo couverture :** Centre maternel de la Maison Pauline Kergomard © Arthur VERON

**Coordination :** Auriane CHARLOT



# Union pour l'Enfance

---

**Siège social**

**53 rue Réaumur  
75002 PARIS  
01.42.36.05.84**

**[secretariat@unionpourlenfance.com](mailto:secretariat@unionpourlenfance.com)**

